

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST JACQUES DE NEHOU
DU 29 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 22 juillet 2021 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, M. Julien LEMIERE, Mme Christine HAMEL, Mme Lydie DEVIES, M. Jérôme CHIRON, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Sophie COURBARON, Mme Corine HAMEL.

Absent excusé : M. Frédéric MARIE, Mme Isabelle BOISSET, Mme Adeline MAUGER, M. Nicolas VAUDREVILLE.

Secrétaire de séance : Mme Sophie COURBARON

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Affichage convocation : 22 07 2021 Affichage compte rendu : 05 08 2021

1. COMPTE-RENDU DU 3 JUIN 2021

Après lecture, le compte-rendu du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, donne acte à Madame le maire des décisions suivantes qu'elle a prise dans le cadre de la délégation reçue le 23 mai 2020 :

➤ Décision n°9/2021

Commander une cuisine aménagée à LEROY MERLIN CHERBOURG 16 ZA Claude Chappe 50470 Tollevast pour la MAM pour un montant de 2 109.69 € TTC, montant qui pourra varier selon la livraison réellement effectuée.

➤ Décision n°10/2021

Accepter le devis de l'entreprise PIARD 17 le bourg 50700 Colomby, titulaire du lot 1 du marché de la MAM, d'un montant de 1 899 € HT et 2 278.80 € TTC, pour des travaux supplémentaires de terrassement, travaux approuvés par la commission.

Le marché est donc porté à :

Initial : 125 663.60 € HT

Avenant 1 : 8 190.00 € HT

Avenant 2 : 1 899.00 € HT

Total 135 752.60 € HT

Soit 162 903.12 € TTC

➤ Décision n°11/2021

Louer la Maison des Assistantes Maternelles à l'Association Les Zouzous de Saint Jacques 15 route de la Roquelle 50390 Saint Jacques de Néhou aux conditions suivantes :

- Loyer de cinq cents euros
- Dépôt de garantie de cinq cents euros
- Rédaction d'un bail professionnel
- A partir du 24 juillet 2021 (date modulable en fonction de la fin des travaux)
- Le loyer concernant la période du 24 juillet au 31 août 2021 est remis, l'activité ne s'exerçant dans les locaux qu'à partir du 1^{er} septembre.

➤ Décision n°12/2021

Signer le devis de la société PIGEON TP NORMANDIE ZA de la Porionnais 50307 AVRANCHES n° DE21-000590.1 pour la réfection de la cour du gîte en enrobé d'un montant de 9775.69 € HT et 11730.83 € TTC.

➤ Décision n°13/2021

Signer le devis de la société PIGEON TP NORMANDIE ZA de la Porionnais 50307 AVRANCHES n° DE21-000962.1 pour la réfection de la cour du gîte en enrobé d'un montant de 2 379,68 € HT et 2 855,62 € TTC.

➤ Décision n°14/2021

Signer l'avenant n°1 au contrat de contrôle technique du Bureau Véritas Construction sis Espace René Lebas Bâtiment H 61 rue de l'Abbaye 50100 Cherbourg pour

- L'attestation de prise en compte de la RT2012 pour 350 € HT
- Le diagnostic de Performance Energétique pour 350 € HT

Soit une plus-value de 700 € HT et 840 € TTC.

3. DEVIS

➤ JVS MAISTEM

Madame le maire présence le devis de la Société JVS MAIRISTEM 51520 Saint Martin le Pré pour le transfert des logiciels de la mairie en Horizon Village Cloud avec accompagnement à la mise en place de la comptabilité en M 57 d'un montant de :

➤ 1 886.00 € HT ET 2 263.20 € TTC pour le droit d'accès à la logithèque HV CLOUD

➤ Et 3 304 € HT et 3 969.80 € TTC pour le forfait annuel logithèque HV CLOUD

➤ Stéphane WATRIN

La phase 2 du chantier de l'église étant chiffrée à 81 994.52 € HT contre un estimatif prévu à 77 034.45 € HT, le contrat de maîtrise d'œuvre doit être réévalué en conséquence et est porté à 6 354.58 € HT pour la dite tranche à 20 049.41 € HT soit 24 059.29 € TTC pour le total du programme.

Madame le maire est autorisée à signer l'avenant B correspondant.

➤ SA SAVELLI

Les devis suivant du cabinet SAVELLI, géomètre, 2 rue de Becqueret 50270 Barneville Carteret sont acceptés :

✎ 4 048 € HT et 4 857.60 € TTC pour l'établissement du permis d'aménager du lotissement du bourg

✎ 14 352 € HT et 17 222.40 € TTC pour la mission foncière et d'ingénierie du même lotissement

Décisions prises à l'unanimité.

4. ENTRETIEN DES ROUTES

Lors du précédent conseil municipal, il était prévu de réaliser du point à temps sur certaines routes (Mérierie, Denneville, Roquelle, Monts frileux) en attendant leur réfection au printemps prochain.

Une corvée va être organisée par les adjoints et les conseillers municipaux disponibles.

Le broyage des routes et du pied des éoliennes est fait.

5. BILAN CENTRE DE LOISIRS

La commune de Néhou a communiqué le bilan du centre de loisirs 2019.

La fréquentation a légèrement baissé par rapport à 2018 avec 9 455 heures de présence contre 10 009 : 7562 h en périscolaire c'est-à-dire garderie matin et soir, mercredi, animation ¼ d'h chaque midi et 1893 pendant les vacances de printemps et d'été.

Une centaine d'enfants utilisent le service.

Le reste à charge s'élève à 5 412 € et a augmenté de 716€/2018 en raison, notamment, de l'ouverture le mercredi toute l'année.

Après délibération, considérant le service apporté aux parents des enfants scolarisés au RPI par le centre de loisirs de Néhou, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 50% du reste à charge 2019 soit 2 706 €.

6. ADHESION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Le Fonds Solidarité pour le Logement apporte un soutien aux personnes en difficulté lorsque ces personnes ont de faibles ressources, grâce à des aides financières et/ou à l'apport de garantie auprès des bailleurs pour permettre l'entrée puis le maintien dans un logement adapté à leur situation familiale et financière ; mais aussi en mettant en œuvre différents types d'accompagnements liés à l'occupation d'un logement, quels que soient leurs ressources ou leur statut (locataire, propriétaires, hébergement) : accompagnement à l'entretien et au rangement du logement, à la gestion du budget quotidien, à la maîtrise des charges du logement en énergie et en eau.

Il accompagne également les personnes menacées d'expulsion.

Le président du conseil départemental sollicite la participation de la commune avec une cotisation fixée à 0.60 € par habitant soit 373.80 €.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au FSL par 10 voix pour et 1 abstention.

7. BAUX LANDE

Les baux de location des parcelles indivises de la lande es veaux seront échus le 30 septembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les baux suivants aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de neuf ans soit jusqu'au 30 septembre 2030.

NOM	LOTS	PARCELLE	SURFACE	LOYER 2020
GAEC DE LA ROUELLE	5, 6, 10, 11	D 873 E 741 E 873	11ha 30 a	821.49
HAMEL CORINE	1, 2, 3, 4, 9	E741 D 873	6 ha 50 a	530.17
SALOMON GABRIEL	7, 8	D 873 E 741 E 873	2 ha 20 a	182.20
CASINE JULIEN	1,2,3, 4	E 873	3 ha 20 a	354.94
FOSSEY JEAN-PIERRE	5, 10 9, 8, 6 ,7	D 872 D 873	5 ha 20 a	532.46
FONTAINE MICHEL	1	B 291	6 ha 40 a	1134.06

Madame le maire est autorisée à signer les dits baux. Le conseil municipal de Néhou devra également délibérer.

Mme LEROSIGNOL et Mme HAMEL ne prennent pas part au vote.

8. ACCUEIL GITE

Madame le maire rappelle que M. Noël LEFEVRE assure toujours l'accueil des occupants du gîte, il convient de le remplacer pour le libérer de cette tâche.

M. Jean-Paul LEBREDONCHEL propose de mettre en place une boîte à clés ce qui permettrait une plus grande liberté d'horaires aux arrivants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une boîte à clés. Une visite de courtoisie pourra, néanmoins, être faite aux locataires.

9. TARIFICATION SOCIALE CANTINE

L'Etat sollicite les communes pour qu'elles proposent la tarification sociale des cantines scolaires.

La tarification sociale consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus. La prise en compte du nombre d'enfants du foyer est également recommandée. Il s'agit donc d'une tarification progressive, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial.

L'Etat apporte une aide aux communes éligibles à la DSR péréquation à condition qu'au moins un tarif soit inférieur ou égal à 1 €.

Après délibération, le conseil municipal, craignant une disparition de l'aide de l'Etat, à l'unanimité, ne souhaite pas modifier et complexifier la grille tarifaire de la cantine.

10. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Afin de financer les travaux d'enrobé de la cour du gîte, le conseil municipal vote la décision modificative n°3 suivante :

Dépenses d'investissement :

Programme 71 « gîte » article 2135 : + 4587 €

Programme 93 « cuisine restaurant scolaire » article 2313 : -4 587 €

11. BUDGET GITE

A la demande du trésorier, il convient de créer un nouveau budget annexe intitulé « gîte 162 » pour la gestion du gîte communal dont l'activité est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la création d'un budget annexe « gîte 162 »
- Autorise madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

12. BUDGET LOTISSEMENT

Madame le maire informe le conseil de la nécessité de créer un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement du bourg » lié à l'aménagement des parcelles C 360, C 361 et C 1015 en lotissement. Elle précise que ce budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la création d'un budget annexe « Lotissement du bourg »
- Autorise madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux cuisine cantine : Madame le maire rappelle le projet de rénovation de la cuisine de la cantine prévu en 2022. Elle attend des informations de la cellule d'accompagnement de la communauté d'agglomération. Il conviendrait de bloquer les locations de la salle pour la durée des travaux.

Après réflexion, le conseil municipal décide de ne pas engager de locations à partir de septembre 2022.

Travaux MAM : la remise des clés a été faite.

Le branchement téléphonique est prévu et sera à la charge de la commune. (75 €)

La boîte aux lettres a été posée par les adjoints.

Deux portillons devront être posés : un pour bloquer l'accès à la pompe à chaleur et l'autre pour condamner l'accès à la partie de jardin avant.

La cuisine est en cours de pose.

L'inauguration est prévue le samedi 4 septembre 2021.

Eglise : Les travaux avancent bien.

Reste à régler le problème de la fuite sur la noue.

Tour de table :

Christian LAJOIE présente le système d'assainissement « enviroseptic » semi-collectif ou collectif qui pourrait être installé au futur lotissement.

Jean-Louis TRAVERS signale la panne d'un réverbère. Elle va être transmise au SDEM.

La séance est levée à 23h15